

seraient envoyées en Egypte pour renforcer l'armée égyptienne qui opère contre le Mahdi. De plus, une escadre se rendrait à Suez pour protéger ce point contre l'invasion soudanaise.

Un grand incendie en Angleterre

London, 5 janvier, soir. Un grand incendie a éclaté cette après-midi dans une fabrique de coton à Skipton, comté d'York.

La moitié de la fabrique a été détruite. Les pertes sont évaluées à 25,000 liv. sterling.

La crise espagnole

On télégraphie de Madrid, 6 janvier, au *Diario*, de Barcelone :

« MM. Posada-Herrera et Sagasta ont eu, dans le cabinet de la présidence des Cortès, une conférence secrète. L'accord n'a pu s'établir entre ces deux hommes d'Etat.

On assure que le roi a indiqué aujourd'hui à M. Posada-Herrera la nécessité d'éviter une rupture.

On croit que la crise est imminente.

L'anxiété est grande. »

Nouvelles de Rome

Rome, 7 janvier.

On assure que le consistoire est renvoyé au février, les informations canoniques relatives à certains évêques qui doivent être prononcées, n'ayant pas encore été recueillies.

Le Pape créerait quelques cardinaux.

Situation météorologique

Les faibles pressions continuent de s'étendre vers l'Est; ce matin elles envahissent le nord de la Russie. Le baromètre est descendu de 22 mm sur la Baltique, la baisse s'est propagée à travers l'Europe centrale jusqu'à la Méditerranée, elle atteint 5 mm sur le golfe de Gênes.

En France, le temps va rester doux et le ciel nuageux ou pluvieux par intervalles.

A Paris, le temps est couvert et doux avec menace de pluie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. LE PRÉSIDENT de la Chambre de commerce a reçu de l'administration du chemin de fer l'avis suivant :

« Le tarif commun 694 qui fixe le prix de 37 fr. la tonne, de Marseille-Joliette à Roubaix, aux transports de laines brutes et laines lavées à dos importées directement d'Australie et sous les conditions prévues audit tarif, est applicable à partir du 1^{er} courant. »

NOUS AVONS ANNONCÉ la nomination de M. H. Verlaes au poste d'administrateur de l'Ecole nationale des arts industriels de Roubaix. Nous avons dit les titres de M. Verlaes au choix dont il a été l'objet. *L'Echo du Nord* consacre à notre concitoyen les lignes suivantes :

« M. Henry Verlaes, dont l'expérience et la compétence, en matière d'art industriel, sont justement appréciées à Roubaix, est appelé à rendre, dans ce poste, les plus utiles services; homme du pays, où son caractère et son affabilité lui ont fait un grand nombre d'amis, même parmi ses adversaires politiques, il est mieux placé que quiconque pour diriger, dans la voie la plus sûre et la plus conforme aux intérêts de l'industrie locale, l'enseignement de l'Ecole à la tête de laquelle vient d'appeler la confiance du ministre; ajoutons qu'il est titulaire de diverses récompenses de la société d'encouragement pour services rendus à l'industrie.

« Les concurrents de M. Henry Verlaes étaient MM. J.-N. Gangl, secrétaire de la mairie de Roubaix, notre ami et ancien collaborateur, et le commandant Testarode, du 36^e de ligne. »

SUBSCRIPTIONS DIVERSES. — Voici la liste des sommes versées à la mairie de Roubaix, pendant la journée du 7 janvier, pour les familles des victimes de la catastrophe du 5 novembre :

Reliquat du produit du concert organisé par la Musique Municipale et l'Union Chorale de Croix.	33,00
Produit d'un concert et d'une quête organisés par la Musique municipale de Lens.	200,00
Recette nette du concert donné à Tourcoing le 1 ^{er} décembre dernier.	677,67
1010,67	
Produits antérieurs.	33,123,25
Total.	34,033,92

LA TOMBOLA. — Les lots seront distribués dimanche, 13 janvier, au siège de l'exposition, Grande-Rue, de 9 heures à midi, et de 3 à 5 heures.

Les lots qui n'auront pas été réclamés le 13 janvier, seront pendant toute la semaine suivante, à la disposition des gagnants, chez le secrétaire, rue Saint-Georges, 25.

Ceux qui possèdent des billets, sont priés de les garder : Des numéros supplémentaires seront tirés pour remplacer les numéros doubles sortis défectueux.

L'EXPOSITION D'OUVRAGES DÉCOUVRÉS, qui a lieu dans une des salles du Café du Globe, ne sera fermée que le 14 janvier, jour du tirage de la tombola. Le prix d'entrée est de 0,25 cent. Un billet de la tombola est donné en retour.

Jeudi, 10 janvier, l'entrée sera gratuite, de dix heures du matin à six heures du soir, pour les enfants de toutes les écoles de Roubaix.

ENCORE UN MORT SÉRIEUX. — Une femme de la rue du Tillon, Pauline Vervact, traversait, ce matin, l'arrière-cour de sa maison, lorsqu'elle s'affaissa tout à coup. Son mari la releva et lui donna des soins. Mais Pauline Vervact avait déjà cessé de vivre. Elle a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. Elle était âgée de 60 ans.

ARRÊTATION D'UN SERVANTE À WAZEMME. — Depuis quelques temps, M. Delecluse, marchand d'étoffes à Wazemmes, s'était aperçu que des marchandises, disparuaient de sa boutique, pendant la nuit. Il finit par soupçonner sa servante, et la surveilla attentivement.

La nuit dernière, il l'entendit descendre au rez-de-chaussée. Il la suivit, la vit entrer dans la boutique, et en revenir bientôt avec divers objets. Il la laissa remonter à sa chambre,

rien lui dire. Mais ce matin, il demanda au garde-champêtre M. Wannin de faire une perquisition dans la chambre de la jeune fille.

M. Wannin trouva, dans une malle, pour une soixantaine de francs d'étoffes.

Il découvrit aussi, dans un cabinet voisin, une caisse contenant pour plus de 300 francs de marchandises, provenant également de la boutique de M. Delecluse.

La voleuse a fait des aveux complets. Il y a six semaines qu'elle a commencé à voler chez ses maîtres. Elle avait l'intention de les quitter prochainement et d'emporter chez elle les marchandises volées.

Elle a été amenée, cette après-midi, à la gendarmerie de Roubaix.

L'EXPLOSION DU QUAI DE WATTELLOS. — N'y a-t-il pas eu, dans la nuit du 31 décembre, une explosion au quai de Wattellos, depuis le 31 décembre. Son état inspire, depuis quelques jours, de sérieuses inquiétudes.

Besant, le concierge, est en voie de guérison.

UN GARÇON DE CAFÉ, Alphonse Delezenne, se trouvant, il y a deux jours, à la gare de Roubaix, s'est emparé, dans la salle d'attente, d'un paquet appartenant à un serveur de table, Charles Bailleur, de Lille. Il a été arrêté.

La société COLOMBIENNE, la Petite Maçonnie qui avait anciennement son siège à l'estaminet du Moriar et qui est actuellement établie chez M. Delys-Quennoy, estaminet de la Campagne, informe les amateurs qu'elle a décidé d'organiser un concours sur Creil, pour le dimanche 22 juin.

Des essais sur Seclin et Vitry auront lieu tous les dimanches, à partir du 6 avril.

LA SUCCESSION DUPONT. — On lit dans l'*Organe de Mons* :

« C'est à tort, croyons-nous, qu'on annonce avoir découvert, dans le canton de Bousu, les vrais héritiers d'Alexis Dupont. D'après les renseignements consulaires, qu'on nous dit avoir été reçus ces jours derniers au département des affaires étrangères, l'himmense fortune reviendrait à Des Dupont qui habitent dans le canton de Celles (Tournaise). »

TOURCOING

VOL IMPORTANT. — Un vol de neuf cents francs a été commis au préjudice et au domicile de madame veuve Druze, propriétaire, demeurant rue neuve à Tourcoing.

Madame Druze avait placé cet argent dans un tiroir qu'elle n'ouvre pas chaque jour. Elle ne peut donc pas préciser le moment du vol.

Une enquête est ouverte et se poursuit activement.

VOL AU BLANC-SEAU. — Un vol de trente-cinq francs a été commis au préjudice et au domicile de M. Catelle, au Blanc-Seau.

On espère que les auteurs de ce vol ne tarderont pas à être connus.

EXPULSÉS. — Pierre Messiaen, né à Courtrai, condamné à Lille, le 5 octobre 1883, à 3 mois de prison pour vagabondage. — Théodore Van Montagne, né à Ternuade (Belgique), condamné à Lille, le 20 avril 1880, à 1 an et 1 jour de prison pour vol. — Adolphe Delplanque, né à Wazemmes (Belgique), condamné à Lille, le 5 octobre 1883, à 3 mois de prison pour vol. — Jean Debraghe, né à Viré-St-Eloi (Belgique), condamné à Lille le 19 décembre 1883, à 15 jours de prison, pour vol. — Maximilien Gods, sujet belge, condamné à Lille, le 5 décembre 1871, à 3 mois de prison pour escroquerie. — Jean Peters, né à Bruxelles, condamné à St-Pol, le 21 décembre 1883, à 8 jours de prison pour mendicité.

Victor-Hilaire Remy, né à Bric-Comte-Robert (Seine-et-Oise) d'un père belge, condamné à Bar-sur-Seine, le 28 juin 1876, à 18 mois de prison, pour vol. — Victor-Félix Andries, né à Meeken (Belgique), condamné à Duellens, le 20 décembre 1883, à 15 jours de prison, pour vagabondage. — Jules Desmarest, né à Werwicy (Belgique), condamné à Lille, le 14 mars 1883, à 6 mois de prison, pour vol et vagabondage. — Emile Rybos, né à Furnes (Belgique), condamné à Dunkerque, à 15 jours de prison, pour vagabondage.

Marie Vandeveld, née à Bruxelles, habitant Lille, se livrant à la prostitution. — Henri Mendal, né à Talloy, (Belgique) condamné à Lille, le 13 décembre 1883, à 15 jours de prison pour vagabondage. — Alfred Henry, né à la Petite-Chapelle (Belgique), condamné à Nancy le 5 novembre 1878, à 1 mois de prison, 1050 fr. d'amende et 4 mois de contrainte par corps pour contumace.

— Henri Simon, né à Tournai, condamné à Douai, le 23 mai 1883, à 6 mois de prison pour coups et blessures. — Léon-Augustin Cochez, né à Comines (Belgique), condamné à Lille, le 28 octobre 1882, à 2 mois de prison pour vol.

LILLE

COMICE AGRICOLE DE LILLE. — Le comice se réunira le mercredi 9 janvier, à onze heures, dans la salle ordinaire des séances, à la mairie.

Ordre du jour : 1^o Installation du bureau; 2^o Question de l'impôt sur les jus de betteraves; 3^o Lectures et propositions diverses.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD. — La réunion mensuelle aura lieu, le mercredi 9 janvier, à onze heures du matin, dans la salle ordinaire des séances, rue de la Gare. — Ordre du jour : 1^o Présentation de dix-neuf membres nouveaux; 2^o Compte-rendu de la séance solennelle du 16 décembre; 3^o Renouvellement du bureau; 4^o M. Coronwinder : Conférence sur divers points d'agriculture; 5^o M. E. Macarez : De la vente des engrais chimiques; 6^o M. Tellez : Du crédit agricole; 7^o De l'impôt sur les jus, discussion des divers systèmes proposés à ce sujet; 8^o Communication d'une pétition adressée à messieurs les députés au sujet du projet de loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes; 9^o De la crise agricole; suite donnée à la pétition remise le 25 juin dernier, à messieurs les sénateurs et députés par les cultivateurs de la région du Nord; 10^o Affaires diverses.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Les conférences hebdomadaires du Jeudi recommenceront à partir du 10 courant, dans l'ordre suivant :

Jeudi 10 janvier. — M. COMERAT, principal du collège de Saint-Amand, membre de la Société, prendra pour sujet de sa conférence : *la Glace et les Glaciers*.

Jeudi 17 janvier. — M. JACQUET, inspecteur au chemin de fer du Nord, membre de la Société, fera une conférence ; *Explication des signaux de chemin de fer*.

Jeudi 24 janvier. — M. DUBREUIL DE RHINS, explorateur, membre de la Société de Géographie de Paris, traitera du Congo.

Jeudi 21 janvier. — M. DELAMARRE, chef de bataillon au 43^e de ligne, membre du comité d'études de la Société, traitera de ses excursions dans le Sud de la Tunisie.

Jeudi 7 février. — M. le docteur BASSERON, professeur à la Faculté de Médecine, membre de la Société, parlera sur la *Zélande*.

Jeudi 14 février. — M. BEGOS, rédacteur en chef du *Progress du Nord*, membre de la Société, fera une conférence sur l'*Australie*.

Jeudi 21 février. — M. PARMENTIER, avocat, rédacteur en chef du *Journal*, membre de la Société : *Vénise*.

Jeudi 28 février. — M. Pierre SALVAT, avocat, rédacteur en chef du *Nouveliste du Nord* et du *Post-De-Calais* : *De la condition des étrangers en France*.

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE. — Hier, à quatre heures du soir, le cadavre d'un individu paraissant âgé de 50 à 60 ans, ayant la barbe grise, portant paletot et ayant aux pieds des bottines assez fines, a été retiré du canal de la Haute-Deulle, par Louis Prequel, dragueur, demeurant rue des Stations.

Le cadavre paraît avoir séjourné quatre à cinq semaines dans l'eau.

Aucun indice ni papier, n'ont permis d'établir son identité.

Le cadavre a été transporté à la morgue.

MOYEN DE SE PROCURER UN OTTE. — Deux associés en flouterie, Edmond Chrétien et Mensé, n'ayant ni logement ni argent, cherchent le moyen d'obtenir ces deux choses de la police.

Il s'entrent dans un cabaret de la rue Saint-Nicolas, burent force chopes et déclarèrent ensuite qu'ils n'avaient pas d'argent pour payer. M. Duflos, le cabaretier, les conduisit au poste, et comme on reconnut qu'on avait affaire à deux habitués de la correctionnelle, on les conduisit au violon.

MISE EN LIBERTÉ. — Louise Bercau, dont nous avons annoncé l'arrestation pour escroquerie d'une somme de 30 francs qui lui avait été confiée pour divers achats, a été mise en liberté sous caution.

ARRÊTATIONS. — La police de sûreté a arrêté deux jeunes drôles faisant partie de la petite bande des voleurs à l'étalage et au camion. Ce sont Benani, âgé de dix-huit ans, et Sertuyens, âgé de seize ans et demi.

Tribunal de Commerce de Lille

Affaire Delecourt contre Lefebvre-Ducrocq et la Société des journaux réunis.

Plusieurs de nos confrères ont annoncé que M. Delecourt, rédacteur au *Courrier populaire*, ancien rédacteur au *Propagateur*, avait intenté à la Société des journaux réunis une action en paiement de trois mois d'appointements et de dommages-intérêts.

Nous n'avons pas voulu parler de ce procès tant qu'il était en cours.

Aujourd'hui que la justice s'est prononcée en défaveur de M. Delecourt et de ses prétentions, nous croyons devoir exposer impartialement les faits à nos lecteurs. Ce simple récit fera justice de bien des calomnies qui ont été répandues.

Mais remarquons, d'abord, qu'aucun de nos confrères qui avaient annoncé le procès n'en a fait connaître le résultat. Il suffira, nous l'espérons, de leur signaler cette lacune et de faire appel à leur bon sens pour qu'ils s'empresent de faire droit à notre légitime demande.

Et maintenant, passons aux faits :

M. Delecourt avait un traité aux termes duquel l'ancienne Société du *Propagateur* prenait l'engagement de le conserver à son service jusqu'au 1^{er} janvier 1884. Le 30 juin dernier, le *Propagateur* devint la propriété de la Société anonyme des journaux réunis de l'arrondissement de Lille.

L'ancienne Société du *Propagateur* avait pour gérants M. Lefebvre-Ducrocq, imprimeur à Lille, et M. Henri Lefebvre, notre regreté et distingué confrère.

L'acte de cession, qui amena une augmentation du capital de la Société des journaux réunis, fut publié dans les colonnes mêmes du *Propagateur*. M. Delecourt, averti d'ailleurs par M. Lefebvre, n'ignorait pas qu'à partir du 1^{er} juillet, il était au service de la Société des journaux réunis et qu'il relevait directement de M. Alfred Reboux, directeur politique.

Par un sentiment de délicatesse que tous nos lecteurs comprendront, il ne courut pas à M. Alfred Reboux, qu'une filiale affection liait à M. Henri Lefebvre, d'user de ses droits, tandis que la maladie empêchait ce dernier de paraître aux bureaux du journal. M. Alfred Reboux voulut que M. Delecourt put continuer, comme par le passé, à aller prendre les instructions de M. Henri Lefebvre.

La fusion du *Mémorial* et du *Propagateur* était d'ailleurs opérée et M. Henri Lefebvre avait accepté les fonctions de rédacteur en chef du *Nouveliste*.

M. Delecourt avait tout cela; il savait aussi que l'entente était entée, absolue, entre M. Henri Lefebvre et M. Alfred Reboux.

Il s'ignoraît pas non plus que, grâce à l'intervention de M. Henri Lefebvre, on avait consenti à fermer les yeux sur la singularité de sa double situation de rédacteur d'un journal de droite et de rédacteur d'un journal de gauche : de *Courrier populaire*.

M. Henri Lefebvre mourut le samedi 27 août à quatre heures du soir. M. Delecourt laissa ignorer ses doléances éternelles à M. Alfred Reboux dont il avait pourtant le devoir de prendre immédiatement les instructions.

Ce fut seulement le dimanche matin, à dix heures, qu'on informa la rédaction du *Mémorial*.

M. Delecourt, sur ce point, avait l'habitude d'avoir le but.

A onze heures, le *Propagateur* paraissait avec un article signé Delecourt, article injurieux pour le directeur de la Société des journaux réunis, dont M. Delecourt était l'employé depuis deux mois.

M. Delecourt annonçait d'ailleurs qu'il était la rédaction du *Propagateur*.

M. Alfred Reboux chargea M. Pierre Salvat, le se présenter le lendemain même aux bureaux du *Propagateur* et de prendre la rédaction en chef journal. M. Pierre Salvat avait mandat, non pas de renvoyer M. Delecourt, mais de prendre au *Propagateur* la place que M. Henri Lefebvre y avait occupée pendant vingt-deux ans avec tant d'éclat.

M. Delecourt refusa d'abord d'accepter les fonctions de rédacteur en chef qu'il remplissait par intérim, et il fallut bien des pourparlers et l'intervention d'un ancien administrateur du *Propagateur* pour l'y contraindre.

M. Delecourt se retira.

Le 1^{er} septembre, il touchait d'avance un mois d'appointements, sans faire aucune protestation.

Postérieurement, il a assigné M. Lefebvre-Ducrocq en paiement de trois mois d'appointements. M. Lefebvre-Ducrocq appela M. Reboux en garantie.

La cause, en cet état, fut plaidée le 24 décembre dernier.

Le tribunal a débouté M. Delecourt de sa demande. Il a considéré qu'à l'égard de M. Lefebvre-Ducrocq, il avait perdu tout droit en rentrant au service du *Propagateur* transformé; et qu'à l'égard de M. Alfred Reboux, toute action était éteinte par l'insertion de l'article nécrologique de M. Henri Lefebvre; article contenant une véritable démission; que, d'ailleurs, le seul fait par M. Delecourt d'avoir touché ses appointements au mois de septembre, sans continuer son service, prouvait bien que M. Delecourt avait considéré ce mois d'appointements comme une véritable indemnité.

Poussant encore plus loin ses déductions après avoir condamné M. Delecourt aux frais de l'instance principale, le Tribunal condamne M. Lefebvre-Ducrocq aux frais de l'appel en garantie, M. Alfred Reboux n'ayant pas dû être appelé dans l'instance.

M. X...

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 7 janvier 1884

Présidence de M. PARENTY

Un conseil par jour aux commissionnaires.

Voulez-vous ne jamais être inquiété Messieurs les commissionnaires? Oui! Eh bien, alors, quand vous avez charge de porter un paquet, ayez soin de demander ce qu'il contient.

Si Vaillant, commissaire à Roubaix, avait pris cette précaution, il ne lui serait pas arrivé la dégoûtante aventure qui suit :

Stationnant, un jour, au coin de la Grand'Place au dit Roubaix, il vit un homme s'approcher de lui :

« Vous portez ça à l'adresse suivante : Monsieur X... rue... » dit-il, en lui remettant un paquet soigneusement enveloppé dans une serviette.

Vaillant se dirigeait vers l'adresse indiquée lorsqu'il se vit arrêté par des préposés de l'administration des contributions indirectes, qui lui enjoignirent de lui exhiber le contenu du paquet.

Jugez de l'étonnement et même de la peur de notre commissaire, lorsqu'il se vit dresser procès-verbal.

Le paquet contenait une quantité de cigares de provenance étrangère.

Interrogé, il prétendit qu'un nommé Vancomberge lui avait remis le colis sans lui indiquer la nature des objets qui y étaient renfermés.

A l'audience, de nombreux témoins viennent affirmer que Vancomberge n'a remis quoique ce soit à Vaillant, et que celui-ci ne transportait, en fraude, aucune denrée frauduleuse pour le compte de Vancomberge.

Après de chaleureuses plaidoiries de Me Roche, pour Vaillant, et de Me Boitel, séné, pour Vancomberge, et de Me Pajot pour les contributions indirectes.

Le tribunal faisant droit aux conclusions de ce dernier, condamne Vancomberge à une amende de mille francs et acquitte Vaillant, dont la bonne foi en cette affaire lui paraît ne devoir pas être suspectée.

NORD

LA CHASSE. — Par arrêté préfectoral, la chasse sera close dans toute l'étendue du département, le dimanche 27 janvier prochain, au soir.

Toutefois sont autorisés : 1^o Jusqu'au 15 avril, la chasse de la bécasse dans les bois et futaies, en faisant usage du chien d'arrêt; 2^o Jusqu'au 1^{er} mai, la chasse au marais, à une distance de 20 mètres des franges-bords des canaux et rivières, ainsi que dans les prairies et vallées de la Sambré, de la Lys et dans celles de l'arrondissement de Wazemmes imposées par les administrations des Wateringues et des Moères, soumises aux inondations, ainsi qu'il est nécessaire de se servir de batelets on de huttes.

La chasse au marais et celle du gibier d'eau et de passage sur les bords de la mer, qui s'ouvrent chaque année le 1^{er} août, seront fermées le 1^{er} mai.

L'ÉLECTION DE MARCHIENNES nous fournit une preuve du touchant accord qui règne parmi les opportunistes, et de la pureté des procédés électoraux en usage parmi nos adversaires.

On sait que l'*Echo du Nord* avait posé la candidature de M. Helbecque, banquier à Somain, en remplacement de M. le baron de Bouteville, conseiller général.

Le *Progress* et le *Petit Nord* ont immédiatement crié : « Raccia ! » au candidat de l'*Echo*.

Il ont provoqué une réunion des délégués républicains du canton, et cette réunion a choisi à l'unanimité M. Dubois, comme candidat.

C'est hier que se sont réunis les délégués. Ils étaient 5 à 600, disent le *Progress* et le *Petit Nord*, dans le compte-rendu officiel; en réalité, ils n'étaient que 160, répond l'*Echo*.

Et, s'il faut en croire le même journal, ces délégués avaient été tirés sur le volet, on avait exclu avec soin les amis de M. Helbecque; l'épuration a été si complète que M. Helbecque n'a pas recueilli un seul suffrage.

L'*Echo* conclut en soutenant quand même son candidat.

Voulez comment le gouvernement actuel est celui qui nous divise le moins.

Nous sommes à peine à l'ouverture de la période électorale, et déjà les frères-ennemis de l'opportuniste s'accusent de faillir les scrutins.

Les électeurs de Marchiennes, écœurés par un tel spectacle, comprendront qu'il faut chercher ailleurs leur représentant au conseil général. Il donneront mandat à un ami politique de M. de Bouteville de continuer à l'assemblée départementale la campagne qu'il y menait avec tant d'éclat pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

QUERREUR-SUR-DUALL. — Une affaire mystérieuse. — La petite ville de Quennoy-sur-Duall est depuis quatre jours dans une émotion facile à comprendre dans un pays d'ordinaire fort paisible.

Le 2 janvier, une dame X..., fermière, pré-

voit le fossoyeur du village qu'il aurait à faire l'inhumation d'un enfant mort-né.

Le fossoyeur refusa d'inhumer sans un permis du maire de Quennoy. La fermière essaya de faire comprendre au fossoyeur combien la famille avait intérêt à ne pas ébruiter une malheureuse situation. Celui-ci refusa l'inhumation et avertit le juge de paix.

Un médecin fut requis. Les constatations médico-légales sont tenues secrètes, mais il ne sera pas difficile d'en deviner les conclusions, lorsqu'après avoir reçu ce rapport le parquet a ordonné d'urgence au juge de paix de procéder à une enquête minutieuse.

On s'attend d'un instant à l'autre, dans la ville de Quennoy, à voir arriver M. le juge d'instruction.

La rumeur publique affirme que le pauvre petit enfant aurait été étouffé entre deux matelassés; coupable serait la mère de l'enfant.

BAILLEUL. — Nécrologie. — La ville de Baillieux vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Maximilien de Consemacker, décédé le 2 janvier.

M. de Consemacker a succombé aux suites d'une maladie due à la marche rapide, depuis plusieurs semaines, ne laissant plus aucun espoir.

Son caractère doux et affable lui attirait la sympathie de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. Chrétien convaincu, il traduisait sa foi par des actes; sincèrement pratiquant, aucune considération n'aurait pu le déterminer à sacrifier ses principes religieux à de prétendues convenances. Jamais il ne connut ces hontes faiblesses et ces dégradantes apostasies qu'on rencontre quelquefois de nos jours, et qui à force d'être fréquentées chez certains catholiques égarés finissent par paraître toutes naturelles.

Pendant plus de trente ans, M. Maximilien de Consemacker fut du nombre des administrateurs du bureau de bienfaisance. Sachant donner généralement lui-même, il était là à sa place, et il avait le droit d'engager les autres à donner. Or c'était lui qui, tous les dimanches faisait à l'église Saint-Vaast, la quête pour les pauvres.

Le gouvernement actuel le destina, mais le conseil municipal, usant de ses pouvoirs, s'empressa de le réélire.

Au moment de son décès, M. de Consemacker faisait de plus partie du conseil d'administration de l'hospice civil. C'est à sa générosité que cet établissement doit les nouvelles constructions destinées aux vieillards.

M. de Consemacker était allié aux plus honorables familles de Baillieux. Sa mort sera un vide pour ses parents, ses amis et pour les pauvres, mais elle est pleine de consolations et d'espérances, car elle est le couronnement d'une vie utile, d'une vie modeste d'honneur et remplie de bonnes œuvres.

(La Baillieuvoise) C. M.

NOTES MISSIONNAIRES. — Les *Annales de Notre-Dame de Sion* parlent d'un nouveau métier qui vient d'être installé dans leur école d'arts et métiers (à Jérusalem) et qui pourra être d'une grande utilité dans un pays tel que la Palestine, celui des tissages; et elles ajoutent :